

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE PLAN AIR-CLIMAT-ENERGIE (PACE) ET SON RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

En application des dispositions de l'article D.28 du Livre II du Code de l'Environnement, le projet de plan Air-Climat-Energie et son rapport sur les incidences environnementales sont soumis à enquête publique.

Le Collège communal informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au projet susvisé, dont l'auteur est l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC).

Conformément à l'article D.29-13, §1^{er} du Code de l'Environnement, la durée de l'enquête est de **45 jours**.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées
16/06/2014	23/06/2014	08/09/2014	administration communale Service urbanisme le 08/09/2014 à 10h45	Au Collège communal de Tenneville Route de Bastogne, 1 6970 Tenneville

Les pièces mises à la disposition du public à cette occasion sont :

- le projet de Plan Air-Climat-Energie (PACE) ;
- une présentation synthétique du projet de PACE ;
- le rapport sur les incidences environnementales relatif au projet de PACE ;
- une évaluation des coûts socio-économiques des mesures du projet de PACE ;
- un résumé des inventaires des émissions de gaz à effet de serre en Wallonie (2012).

Ces documents sont mis à la disposition du public sur le site internet : <http://www.awac.be> .

Le dossier peut être consulté à TENNEVILLE, Maison communale, route de Bastogne n°1 chaque jour ouvrable, de 9.00 heures à 11.00 heures et de 14.00 heures à 15.30 heures, et sur rendez-vous à prendre au 084/45.00.40 ou 084/45.00.53; excepté jours fériés, congés légaux et fermeture exceptionnelle. Contact : service urbanisme.

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat – Avenue Prince de Liège, 7 bte 2 – 5100 JAMBES (tél. 081/33.59.33), et ce dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique. Les réclamations et observations peuvent également être envoyées par courriel à l'adresse awac.spw@gmail.com ou par télécopie au 081/33.59.32. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Toute personne peut adresser/formuler ses observations écrites ou orales jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A **Tenneville**, le **16 juin 2014**.

Le Directeur général ff,
(s) **Claudine HALKIN**

Le Bourgmestre,
(s) **Marc GAUTHIER**

Marc GAUTHIER